

COMPTE RENDU – SEANCE PUBLIQUE de CONSEIL MUNICIPAL-
du 4 juin 2009 à 20h30

Absents : Thomas DUCRET, David DUSSAUX, Armelle CAMUS, Philippe GACCHE, Gilles MAGNIN, Nathalie FOURNIER , Gilbert COLIN –

ORDRE DU JOUR

1 – DOSSIER STADE :

Ce programme conséquent est porté depuis 6 mois par un groupe d'élus et autres personnes associées conduit par Philippe FERTE. Un important travail a été mis en œuvre pour parfaire ce dossier et le mener à son terme dans des conditions optimales. Les investigations menées ont conduit le groupe à se déplacer pour découvrir des terrains récemment construits, prendre des avis techniques et des appréciations d'utilisateurs. Toutes ces démarches ont été accompagnées par LABO SPORT, cabinet de contrôle et le choix définitif de l'entreprise adjudicataire est prévu à l'ordre du jour des délibérations.

2 – DELIBERATIONS : Toutes les délibérations qui suivent sont votées à l'unanimité des membres présents

STADE : CHOIX de l'ENTREPRISE adjudicataire des travaux

Le groupement d'entreprises : LAQUET-FONTAINE est choisi comme adjudicataire des travaux de construction du stade pour un montant de 450 080.30 € HT soit : 538 296.04 € TTC.

Nouveaux tarifs à la BIBLIOTHEQUE

A compter du 15 juin 2009: les tarifs ont été fixés comme suit

Gratuité jusqu'à 14 ans révolus – (fin collège)

A partir de 15 ans :

Tarif individuel yennois à partir de 15 ans : 13 euros

Tarif individuel extérieur à partir de 15 ans : 15 euros

Tarif famille yennoise (à partir de deux adultes) : 26 euros

Tarif famille extérieure : 30 euros

Adhérent occasionnel (durée trois mois) 8 euros (avec caution fixée à 80 euros)

SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS EXTERIEURES :

ATTRIBUTION DE 2 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

400 euros à l'association « les nuits d'été » en vue de la production d'un double concert à l'Eglise de Yenne le 4 août à 19 heures : quatuor de BRAHMS et quatuor de MOZART, suivi d'un spectacle de théâtre à la salle polyvalente.

1000 euros à la compagnie de théâtre « La Charabotte » pour la production d'une pièce de théâtre qui sera jouée dans le cadre du Grand Prix « Charles Dullin » le dernier soir de la semaine d'inauguration de la bibliothèque – 23 octobre, en soirée- à la salle polyvalente-

TARIFS DE DENEIGEMENT pour l'année 2009.2010

Fixation des tarifs de déneigement pour l'hiver 2009.2010

650 euros HT concernant l'astreinte

55 euros HT du prix de l'heure

et participation financière, pour le quart de son prix, pour l'acquisition d'une lame de déneigement soit : (¼ de 10110 euros) **2530 euros** .

CHANGEMENT DE GRADE :

Suite à avancement de grade, création de 3 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à la place de 3 postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe

ARCHITECTE urbaniste paysagiste – aménagement rond point de Landrecin

Décision de lancer une consultation en vue de confier à un architecte paysagiste, la maîtrise d'œuvre de l'aménagement paysager du rond point de Landrecin

CREATION EPFL

Le Conseil communautaire, en vertu des trois compétences qui lui ont été confiées par délibérations de l'ensemble des communes du canton, est seul habilité à souscrire une adhésion à l'EPFL. Du fait, les membres du conseil communautaire auront à délibérer lors de la séance du 8 juin sur l'opportunité de cette adhésion. Cet établissement public foncier local a été créé sur le Département de la Savoie pour répondre à l'accroissement marqué de la consommation foncière sur le territoire savoyard et à l'offre limitée de terrains disponibles. Créé en 2005, l'EPFL est un outil financier, juridique, technique et fiscal qui permet d'anticiper pour mieux maîtriser l'espace et acheter pour permettre des réalisations que les Collectivités envisagent mais ne peuvent porter au moment opportun, faute de moyens financiers.

A cet effet, l'EPFL assure le portage des achats pour les communes qui le souhaitent et stocke ces acquisitions le temps nécessaire à la Collectivité pour s'organiser .

L'éventuelle adhésion de la CCY entraînerait sur la feuille des contribuables du canton une cotisation fiscale supplémentaire nommée taxe spéciale d'équipement, représentant 5 à 6 euros par foyer fiscal et par an en plus des autres taxes (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie, taxe professionnelle.

Le Conseil municipal, ACCEPTE le PRINCIPE de déposer des demandes de portage de projets à l'EPFL, sous réserve de l'adhésion de la CCY. La Commune pourrait demander le portage de futures opérations comme des projets d'acquisition d'immeubles ou de terrains .

ACQUISITION : LYS HOTEL :

La Communauté de communes, propriétaire du Lys Hôtel souhaite le vendre. La Commune de YENNE quant à elle, souhaite l'acquérir du fait de l'implantation du restaurant scolaire au rez-de-chaussée du dit immeuble et de demandes de locaux .

Décision à l'unanimité de faire l'acquisition du Lys Hôtel si le prix de vente qui sera décidé le 8 juin par le Conseil Communautaire lui semble acceptable .

MARAIS DE LAGNEUX Acquisition de parcelles

Afin de finaliser les acquisitions dans le marais, Décision de faire rédiger par le notaire l'acte d'échange sans soulte entre un propriétaire qui céderait à la Commune les parcelles D 781 et D 782 contre une partie de la parcelle A 733, appartenant à la commune. L'échange en question portera sur une superficie de 30 ares 85 ca .

Il est également décidé de déposer auprès de l'Agence de l'Eau , une demande de subvention pour financer en partie l'achat des parcelles restant à acquérir dans le marais .

SITE INTERNET

Sur propositions du groupe de travail, décision de confier à la société NEW QUEST , la réfection du site internet de la Mairie pour 7800 euors HT .

VENTE – bâtiments TROMBOTTO-BONZI

Autorisation de lancer la procédure de vente aux enchères des bâtiments de la propriété BONZI , dont la mise à prix sera l'estimation des Domaines et de confier au Notaire de Yenne la mise en œuvre de cette procédure .

DEMANDES DE SUBVENTIONS -2010-

DECISION de déposer les demandes de subventions qui suivent :

1/ ASSAINISSEMENT HAMEAU DE CHAMBUET

Travaux pour 381 685 euros HT + Maitrise d'œuvre : 22 519.41 € HT

2/ VOIRIES DIVERSES – Revêtement de chaussée et autres aménagement pour 120 000 euros

3 /DEMANDE de SUBVENTION (construction de logements sociaux) pour 134 000 euros –

(pour mémoire – dossiers déjà déposés en 2008 – Aménagement de la rue Antoine Laurent -et travaux de l' Impasse St Antoine-)

NON VALEUR – FACTURES d'ASSAINISSEMENT IMPAYEES -

AUTORISATION d'inscrire en non valeur des factures d'assainissement impayées pour : 260.90 euros –

QUESTIONS DIVERSES

Les Présidents des différentes commissions font le point sur les différents chantiers en cours .

Voirie

Les Vigeoz : Travaux quasiment achevés-

Impasse St Antoine : l'appel d'offres va être lancé prochainement

Cimetière : mur en cours de réparation

Scolaire

Le mobilier de la bibliothèque va prochainement être livré et ses portes seront ouvertes dès le 15 juin

Enfance- Jeunesse

Journée consacrée à la petite enfance le samedi 30 mai (anciens locaux EDF) avec de nombreuses animations et bourse à la puériculture.

Information-communication

Le prochain bulletin en cours de préparation sera diffusé dès la fin juin.

Rejets du Rhône

Une prochaine séance réunira les différents acteurs et représentants des communes concernées.

Observations diverses- STATUT des SEANCES de Conseil municipal

Avant que le Maire ne déroule l'ordre du jour de la séance, René PADERNOZ fait part de ses regrets concernant l'organisation de séances plénières telle que celle du 7 mai dernier. Il privilégie la procédure du « huis clos » dont le Maire peut user lors d'une réunion publique, à la demande du conseil municipal, si le sujet débattu l'exige.

Il souhaiterait que seules des réunions publiques soient organisées afin que le public puisse assister systématiquement à tous les débats.

Le Maire à son tour rappelle que seule la tenue de quatre réunions publiques de Conseil municipal par an, à raison d'une par trimestre est obligatoire (art : L 2121-7 du CGCT). Il rappelle qu'une réunion publique mensuelle se tient à Yenne, sauf exception. Il dit l'importance d'organiser des réunions plénières privées ou informelles (durant lesquelles aucune délibération ne peut être votée) qui rassemblent, au-delà des réunions de commissions, l'ensemble du Conseil pour des séances de travail. Le choix d'organiser des réunions plénières privées, demeure, bien entendu, dénué de toute intention de faire de la rétention d'information au public.

PROCHAINES DATES /

ELECTIONS EUROPEENNES – le dimanche 7 juin de 8 heures à 18 heures –

Prochaine séance de Conseil municipal – le jeudi 9 juillet 2009 à 20h30